

que nous avons deux ports d'hiver dans les provinces Maritimes, Saint-Jean et Halifax.

L'hon. M. Pearson: J'aimerais poser une ou deux questions au ministre, car il semble vivement intéressé à cette question, et je sais qu'il a une très bonne raison de l'être. Approuve-t-il la politique du ministre des Transports qui consiste à maintenir ouverts les ports le long de la rive nord du Saint-Laurent afin de permettre la navigation d'hiver jusqu'à Québec?

L'hon. M. Brooks: Je crois savoir que les ports ne sont ouverts que pour le commerce local à Baie-Comeau et à Sept-Îles. Cela n'a rien à voir aux opérations des océaniques dans les ports d'hiver.

L'hon. M. Chevrier: Mais le ministre a déjà déclaré qu'il était disposé à maintenir la navigation ouverte tout l'hiver jusqu'au port de Québec inclusivement. Le ministre des Affaires des anciens combattants est-il d'accord?

L'hon. M. Brooks: Vous ne m'y prenez pas.

L'hon. M. Chevrier: Pardon? Qu'avez-vous dit?

L'hon. M. Brooks: Je crois comprendre que le ministre n'a jamais fait une telle déclaration.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège. On vient de dire que le ministre n'a pas fait cette déclaration mais je l'ai citée moi-même à la Chambre. Je n'en ai pas le texte ici; non seulement le ministre des Transports l'a-t-il dit, mais le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics l'a dit aussi. C'est dans le hansom. Le ministre veut-il nier cette déclaration maintenant?

L'hon. M. Brooks: Je ne suis le porte-parole ni de l'un ni de l'autre.

L'hon. M. Chevrier: Il est évident que le ministre n'est pas d'accord avec ses collègues.

(Texte)

M. Johnson: Je voudrais, monsieur le président, éclaircir un point avec l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Je voudrais qu'il me dise s'il considère que le fait qu'une rivière soit navigable, comme le fleuve Saint-Laurent, est une raison suffisante pour que le gouvernement provincial n'ait pas la "juridiction" requise pour établir un service de navigation d'hiver?

[L'hon. M. Brooks.]

M. Cardin: Monsieur le président, d'après la constitution, toutes les rivières navigables sont du domaine fédéral. A mon avis, c'est le seul point qui doit être considéré ici. D'après la constitution elle-même, toute rivière navigable relève de la compétence fédérale.

(Traduction)

Qu'on me permette de répéter la question que j'ai posée tout à l'heure. Le ministre a-t-il dit, oui ou non, que d'après la constitution, les gouvernements provinciaux peuvent maintenir le Saint-Laurent ouvert durant l'hiver?

L'hon. M. Hees: A ce que j'ai compris, on me demandait si la constitution autorisait la province à s'occuper des glaces sur le fleuve Saint-Laurent. A mon avis, elle l'y autorise. Rien ne s'y oppose, si c'est là le désir de la province.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais maintenant consigner au compte rendu ce dont j'ai parlé il y a un moment afin de ne laisser subsister aucun doute sur ma déclaration non plus que sur la discussion qui a eu lieu entre le député de Richelieu-Verchères, le ministre des Affaires des anciens combattants et moi-même. Le 22 janvier 1958, le ministre des Transports, qui s'adressait à l'Association maritime du Canada et à l'Association des armateurs des Grands lacs au club Seignory, à Montebello (Québec), s'est exprimé dans les termes suivants:

Ce groupe de navires permettra d'ici quelques années de répondre à peu près à toutes les exigences de la navigation dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, y compris la navigation d'hiver qu'on voudra établir à destination des divers ports du bas Saint-Laurent, même jusqu'à Québec, et des régions du golfe et de l'Atlantique en général.

Dans un discours prononcé en français à l'hôtel Ritz Carlton le 24 septembre 1959, le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a parlé de la déclaration faite par le ministre des Transports à l'Association maritime du Canada, et il l'a citée presque en entier. Voici ce que le secrétaire parlementaire a alors déclaré:

Ce groupe de navires permettra, d'ici quelques années, de répondre à peu près à toutes les exigences de la navigation dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, y compris la navigation d'hiver qu'on voudra établir à destination des divers ports du bas Saint-Laurent, même jusqu'à Québec.

Cela est certainement assez clair et se passe de commentaires.

Si j'en juge d'après la déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants, il me semble qu'il n'est nullement de la même opinion que le ministre des Transports. S'il en est ainsi, il devrait régler la question tout de suite et nous dire d'où provient la divergence de vues.